

Table des matières

I.	LE CPAS.....	5
A.	ORGANES DE GESTION	5
	Le Conseil de l'Action Sociale	5
	Le Bureau Permanent (BP)	5
	Composition.....	5
	Comité Directeur (CODIR)	6
B.	OUTILS DE GESTION.....	6
II.	LE BUDGET.....	8
	Budget Ordinaire et Extraordinaire	8
	Caractéristiques du Budget	8
	La note de politique générale.....	9
A.	GARANTIR UN SERVICE DE QUALITE ET DE PROXIMITE.....	10
1)	Une identité forte	10
2)	Une meilleure information à la population	10
3)	Maintien des permanences décentralisées et d'aide juridique.....	10
4)	Nouvelle destination pour l'ancien Home Sacré Cœur.....	11
5)	Egalité des chances	13
6)	Un logement de qualité	13
7)	Gouvernance & Garantie de l'autonomie	15
8)	Développer une démarche qualité au sein de nos services	16
B.	INVESTIR POUR UNE VIE DIGNE A CHAQUE AGE DE LA VIE.....	17
1)	Un espace d'accueil pour les enfants	17
2)	Soutien tout au long de la vie	17
3)	Elargir l'offre de services entre le domicile et l'entrée en maison de repos..	
4)	Le taxi social	19
5)	Maintenir un haut niveau d'exigence dans nos maisons de repos.....	21
6)	Rompre l'isolement social.....	23
7)	Aide Alimentaire	23
C.	PLACER LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU COEUR DE NOTRE ACTION.....	26
1)	Tri et 0 déchets	26
2)	Améliorer la performance énergétique et favoriser la biodiversité	27
3)	Sensibiliser la population et lutter contre la précarité énergétique	28
4)	Allier développement durable et formation	29
D.	FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET VALORISER LES TALENTS	30
1)	Expérience collaborateur renforcé	30
2)	Modernisation et informatisation des services.....	30
3)	Esprit d'entreprise et impact social.....	31

4)	Lieu de travail convivial et adapté.....	31
5)	Accompagnement personnalisé.....	31
6)	Prévention & Bien-être au travail	32
E.	MAINTENIR UNE INTERVENTION COMMUNALE RAISONNABLE	33
	Gestion saine des finances	33
	Intervention communale raisonnable	33
	Synergies.....	34
III.	CONCLUSION	35

I. LE CPAS

A. ORGANES DE GESTION

Le Conseil de l'Action Sociale

Le CPAS est dirigé par le Conseil de l'Action Sociale dont les membres sont élus directement par les électeurs en même temps que les élections communales pour une durée de 6 ans.

Il délibère collégalement des problèmes concernant le CPAS et de toutes les décisions à prendre. Il se réunit au moins 1 fois par mois sur convocation du Président.

Le Bureau Permanent (BP)

Les membres sont élus directement. Le Bureau Permanent s'occupe des affaires courantes et se réunit en principe 1 fois par semaine. Il joue le rôle de Comité Spécial de l'Aide Sociale, il décide donc des aides sociales diverses à apporter sur base des enquêtes sociales. La règle du consensus y est applicable. Les membres du BP sont également Conseillers de l'Action Sociale.

Composition

Nom/Prénom	Statut	Groupe politique
HALLEZ Frédéric	Président	Horizon
MILLEVILLE Christine	Membre du BP	Action
HEYTE-STAMPER Carine	Membre du BP	Action
GOBEYN André	Membre du BP	Tripartite Ensemble, Ecolo, MCI
MONTAINE Bertrand	Conseiller	Action
SIX Frédéric	Conseiller	Action
VANDAMME Sébastien	Conseiller	Action
DEMEERSSEMAN Sylvie	Conseillère	Horizon
VANTORRE Christine	Conseillère	Horizon
CLAEYS Cindy	Conseillère	Tripartite Ensemble, Ecolo, MCI
GUILBERT Ghislain	Conseiller	Tripartite Ensemble, Ecolo, MCI

La Bourgmestre peut assister aux séances du Conseil de l'Action Sociale, avec voix consultative.

Comité Directeur (CODIR)

L'article 42 paragraphe 3 de la loi organique des CPAS prévoit que :

« Un Comité de direction est instauré au sein de chaque CPAS. Il est composé du directeur général, du directeur financier et des membres du personnel que le directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions liées à la qualité de responsable de service par l'organigramme visé au §2 »

Chaque membre du Comité de direction doit avoir une vue transversale des activités et des services du CPAS et doit également assurer un comportement et un état d'esprit en phase avec les valeurs définies, être proactif et positif, être fédérateur et modérateur, être un vecteur de communication, respecter les règles de confidentialité définies, ...

La composition du Comité de direction a été arrêtée par le Bureau Permanent du 27 décembre 2021 :

- Madame Myriam DEBRUYNE, Directrice générale, Présidente ;
- Madame Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière ;
- Les différents responsables de départements tels que repris dans l'organigramme du CPAS (action sociale, RH, finances, services généraux, restauration, MR/MRS) ;
- La responsable qualité et le responsable du développement RH ;
- Le chargé de communication.

B. OUTILS DE GESTION

Déclaration de politique sociale (DPS) et le Programme Stratégique Transversal (PST)

Le décret wallon du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la Loi organique des CPAS a également introduit la Déclaration de politique sociale.

Ainsi, au regard de l'article 27ter de la Loi organique des CPAS, il appartient désormais au Conseil de l'Action Sociale d'adopter, dans les deux mois de son installation, une Déclaration de politique sociale comportant, à tout le moins, les projets politiques ainsi que leur volet budgétaire traçant les principaux chantiers que ledit Conseil souhaite mettre en œuvre au cours de la législature.

Cette Déclaration a donc pour objet de fixer les objectifs de nature politique que les membres du Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Comines-Warneton souhaitent voir mettre en place au cours de la législature et qu'il appartiendra à la Directrice Générale d'opérationnaliser à travers un Programme Stratégique Transversal (PST).

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel reprenant la stratégie et les actions qui seront mises en place afin d'atteindre les objectifs stratégiques. Elle se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST repose sur une collaboration entre le Conseil de l'Action Sociale et l'administration, notamment le CODIR.

La DPS relative à la législature actuelle n'a pas encore été présentée et approuvée au Conseil de l'Action Sociale.

Le PST fait l'objet d'une publication sur le site internet.

Une évaluation annuelle est proposée aux membres du CODIR afin d'évaluer l'évolution et la mise sur pied des différents projets. A cette occasion, le PST peut se doter de nouvelles actions qui renforceront la stratégie globale compte tenu des opportunités, de l'évolution des besoins, de la conjoncture ou encore de l'actualité.

Une évaluation à mi-mandat est effectuée lors du Codir et présentée au Bureau Permanent et au Conseil de l'Action Sociale.

II. LE BUDGET

Budget Ordinaire et Extraordinaire

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui traduit en chiffres la vie courante du CPAS (service ordinaire) et la volonté politique de la majorité en place en matière d'investissements (service extraordinaire).

Le budget du CPAS comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier. Dans le cycle comptable, le budget constitue le document financier initial et revêt donc à cet égard une importance particulière dans la vie du CPAS.

Pour 2025, le montant du Budget Ordinaire s'élève à 21.664.126,95 euros et celui du Budget Extraordinaire à 594.500,00 euros.

Caractéristiques du Budget

C'est un acte d'autorisation (base légale) : il accorde au CPAS l'autorisation de percevoir des recettes ou de procéder à des engagements de dépenses. L'approbation d'un crédit budgétaire ne dégage toutefois pas les autorités du CPAS de l'application des diverses législations et réglementations applicables à l'opération recouverte par ce crédit. Par exemple, en matière de marchés publics, la présence d'un article budgétaire de dépenses autorise la conclusion effective du marché mais n'exonère pas l'autorité compétente du respect de l'ensemble des étapes imposées par la réglementation sur les marchés publics.

C'est un acte prévisionnel à portée économique (gestion financière): le budget estime et définit à l'avance des montants de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir, montants évalués au plus juste. De ce fait, il est un outil de gestion.

C'est un acte politique : le budget constitue une traduction, en termes financiers, des conceptions politiques de ses auteurs et est approuvé, in fine, par un corps élu démocratiquement ; il constitue la matérialisation d'un objectif de politique sociale décidé par le Conseil de l'Action Sociale, le reflet des choix politiques tant au niveau des dépenses (que veut-on faire ?) qu'au niveau des recettes (comment va-t-on financer les dépenses ?).

C'est un acte juridique du CPAS, pleinement exécutoire dès qu'il a été approuvé par l'autorité de tutelle ; il a donc « force de loi » pour le CPAS.

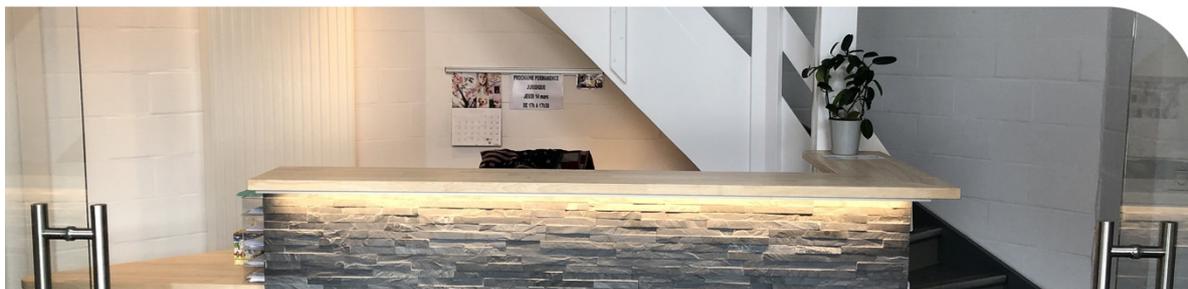
La note de politique générale

La note politique du CPAS traduit l'action politique telle qu'elle sera portée par le CPAS dans le courant d'une année.

Elle répond à l'article 88 de la Loi organique des CPAS qui prévoit qu'une note de politique générale est jointe au budget du CPAS présentée au Conseil de l'Action Sociale. Cette note est commentée par le Président lors du Conseil Communal à l'ordre du jour duquel est inscrit l'approbation du budget du CPAS.

Vous découvrirez donc dans les prochaines pages les réalisations, actions, projets prévus en 2025 avec les fonds alloués au Budget 2025.

Vu le renouvellement des instances du CPAS en date du 9 décembre 2024, le CPAS a eu recours au 12^{ème} provisoire pour que le Conseil nouvellement élu puisse statuer et prendre connaissance du budget 2025.



A. GARANTIR UN SERVICE DE QUALITE ET DE PROXIMITE

1) Une identité forte

Ce chantier lancé en 2018 s'est poursuivi durant toute la législature. Une identité forte doit permettre à la population de connaître le CPAS de Comines-Warneton, de se reconnaître dans sa mission et ses actions, de le soutenir dans les moments de crise, de se féliciter de ses réussites, de vouloir participer à son essor, de vouloir y travailler.

2) Une meilleure information à la population

A travers notre site Internet, notre page Facebook, les flyers présents dans les différents points de contact de l'entité, nos encarts dans des journaux publicitaires locaux ou nos dépliants distribués en toute boîte, nous veillons à ce que chacun puisse accéder aisément à l'information et puisse rapidement entrer en contact avec nos services.

3) Maintien des permanences décentralisées et d'aide juridique.

Le CPAS dispose d'un centre administratif et social à Comines qui accueille en son sein des permanences sociales. Il dispose également de lieux d'accueil décentralisé pour permettre à l'ensemble de la population d'accéder à ces permanences sociales : Site Imperkraft à Warneton et Maison de Village au Bizet.

A l'avenir, nous souhaitons que la permanence du Bizet regagne le village de Ploegsteert comme initialement. Cette permanence intégrera la Maison des Solidarités (réhabilitation de l'ancienne Maison de Repos Sacré Cœur).

La permanence d'aide juridique existe depuis le 13 septembre 2007.

Cette permanence, gratuite et **accessible à tous**, se tient chaque 2ème jeudi du mois et propose :

- Une aide de première ligne accordée sous la forme de renseignements pratiques, d'informations juridiques, d'un 1er avis juridique ou d'un renvoi vers une institution spécialisée ;
- Une aide juridique de deuxième ligne destinée aux personnes se trouvant dans les conditions familiales et financières déterminées peuvent obtenir la désignation d'un avocat (à moindre frais) pour les assister dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

4) Nouvelle destination pour l'ancien Home Sacré Cœur

Comme déjà annoncé, l'ensemble des services du CPAS ainsi que nos partenaires sont mobilisés pour réussir la réhabilitation de ce lieu emblématique au cœur du village de Ploegsteert.

Dans le cadre d'une modification budgétaire 2021, le Conseil de l'Action Sociale a lancé un marché de services qui a permis de désigner un bureau d'architectes pour ce projet à savoir la société RESERVOIR A de Charleroi.

En 2022, dans le cadre de la modification budgétaire, le CPAS de Comines-Warneton avait inscrit le montant des travaux afin de pouvoir lancer le chantier de rénovation. Un vote défavorable du Conseil Communal et un recours au Gouverneur ne nous a pas permis d'inscrire le montant de ces travaux et a donc retardé notre planning.

En décembre 2022, notre Centre obtient des subventions pour le projet :

- UREBA exceptionnel de 258 906,76 €
- Plan de Relance de 699 282,22 €

En 2023, il a été décidé d'inscrire au Budget extraordinaire la somme de 1.200.000,00 € conformément à la décision favorable du CPAS en date du 26 octobre 2021 et du Conseil Communal en date du 06 décembre 2021 et dont le Gouverneur prend acte dans le cadre du recours de la Ville de Comines-Warneton.

Le 06 février 2023, une rencontre officielle, sous forme de réunion plénière a lieu entre nos instances, l'auteur de projet et le SPW. Ce dernier approuve l'avant-projet, qui est à son tour approuvé par le Conseil de l'Action Sociale du 28 février avec un budget de 3 240 602,36 €.

Le 30 mai 2023, le Conseil de l'Action Sociale décide d'approuver le dossier de demande de permis d'urbanisme établi par l'auteur de projet RESERVOIR A.

En tant que gestionnaire de ce patrimoine, le CPAS de Comines-Warneton se doit d'intervenir sur ce bâtiment qui se dégrade et qui fait l'objet de dégradations.

En 2024, après avoir obtenu le permis d'urbanisme, le marché public de travaux a été lancé. Le Conseil de l'Action Sociale, en séance du 10 septembre 2024, a attribué le lot 1 – Gros œuvre fermé, parachèvements, techniques spéciales – à la société TRADECO BELGIUM de Mouscron pour un montant de 4 045 868,39 € TVAC.

Les travaux ont débuté en janvier 2025. Il faudra également relancer le lot 2 – Abords, qui n'avait pas obtenu d'offre.

Pour rappel, cette maison regroupera des **bureaux** qui permettront d'organiser des **permanences sociales décentralisées** (Revenu d'Intégration, Aides Sociales, ...). Nous y installerons également **un guichet logement** décentralisé qui permettra au public d'être accompagné dans ses démarches de recherche de logements publics et privés. Et également prévu l'installation d'**un guichet énergie** visant à accompagner et à sensibiliser la population à la surconsommation énergétique et aux pratiques innovantes de réduction de l'empreinte énergétique. Ces bureaux pourront être occupés par d'autres structures partenaires afin d'en assurer un usage optimal.

Notre **service d'insertion sociale**, l'Atelier POP, agréé par la Wallonie depuis le 01^{er} janvier 2022 intégrera les lieux pour plus de convivialité et de fonctionnalité.

L'**espace de vie communautaire**, l'atelier Smile sera, pour plus de cohérence et de mixité, intégré à la Maison des Solidarités.

Nos partenaires de la plateforme de lutte contre la pauvreté infantile, coordonnée par la Régie des Quartiers de Comines-Warneton, travaille à la mise en place d'un **lieu d'accueil parents-enfants** qui permettrait de soutenir la parentalité de familles isolées. Cet espace permettrait aux enfants de pouvoir accéder à un espace de psychomotricité (partagé avec l'ONE) et aux parents de se rencontrer et de discuter afin de se partager leurs compétences parentales et de se créer une communauté d'apprentissage. Des professionnels de la plateforme seraient également présents lors de ces rencontres. Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité supervisée par la plateforme en collaboration avec le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance. Cette étude a été réalisée avec les parents qui seront concernées par ce projet afin qu'ils puissent prendre part à toutes les étapes de sa mise en place.

Notre partenaire Perspectiv', responsable de la distribution hebdomadaire de colis alimentaire, de deux épiceries solidaires ainsi que plusieurs frigos solidaires, a pour projet de créer **un restaurant solidaire**. La Maison des Solidarités pourrait accueillir ce beau projet.

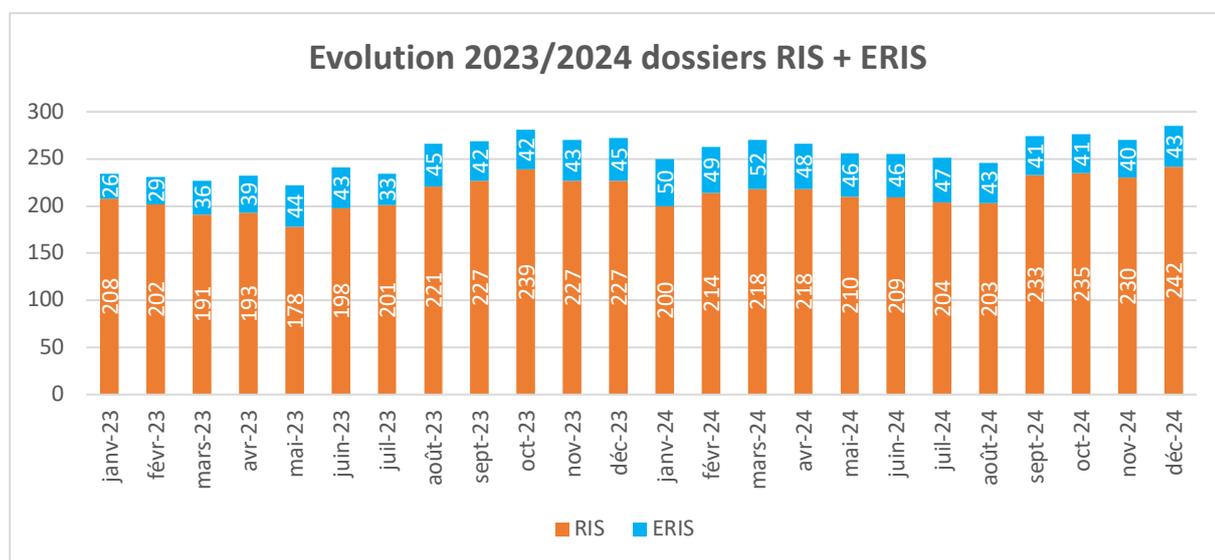
Notre partenaire ONE occupe pour le moment des locaux qui ne correspondent pas aux enjeux territoriaux. Après plusieurs rencontres, il est très vite apparu la nécessité d'intégrer **une permanence ONE** au sein de notre projet. De plus, les espaces partagés pourraient permettre à ce partenaire de développer des animations collectives à destination des parents et des enfants.

D'autres espaces seront consacrés et mis à disposition des citoyens, associations diverses et de la population locale comme un espace de réception et de formation à l'éducation permanente, un espace culturel citoyen, des espaces permettant l'organisation d'évènements thématiques, ...

L'ensemble de ce travail se fera en coopération avec la Ville avec pour objectif la recherche de synergies.

5) Egalité des chances

Le CPAS de Comines-Warneton poursuivra son travail sur l'équité de traitement dans le cadre des dossiers sociaux et veillera à lutter contre toutes les formes de discrimination.



Depuis le début de la guerre en Ukraine, la Ville de Comines-Warneton héberge des familles qui sont aidées par notre Centre d'où l'augmentation du nombre de dossiers ERIS.

6) Un logement de qualité

En mars 2022, le Conseil a arrêté de nouvelles conditions d'octroi de **l'allocation loyer**.

A ce jour, la Région wallonne a décidé d'octroyer une allocation loyer aux personnes sur liste d'attente pour un logement social et ce, avec effet rétroactif au 01 janvier 2023.

Afin de se calquer sur la Région wallonne, notre allocation loyer est identique pour tous à savoir un montant de 125 € octroyé par année civile et au maximum pour une période de 18 mois à dater de sa date d'inscription sur la liste d'attente d'octroi d'un logement social. Le demandeur devra prouver son inscription et/ou sa réinscription auprès de la société d'habitations sociales. Si le bénéficiaire ne se réinscrit pas au 15 février de l'année auprès de la société d'habitations sociales ou ne correspond plus aux critères d'octroi repris ci-dessous, il perd son droit à l'allocation loyer CPAS.

Les conditions d'octroi de cette allocation loyer sont les suivantes :

- Être âgé de 18 ans au moins ou être mineur émancipé ;
- Être belge ou détenteur d'un titre de séjour en Belgique ;
- Être titulaire d'un bail d'habitation privée à Comines-Warneton et y résider ;
- Ne pas avoir disposé de revenus imposables globalement de plus de 15.500 € pour une personne isolée et 21.200 € pour des cohabitants augmentés de 2.900 € par enfant ou par personne handicapée à charge (AER N-1).

En 2025, nous poursuivrons notre accompagnement à l'insertion par le logement de qualité notamment via le dispositif « Allocation Loyer » qui permet de soutenir les familles dans le paiement du loyer (dans l'attente d'intégrer un logement social), et ce, en complément de l'aide régionale en matière d'allocation loyer. Nous reproduirons également les différentes aides « Energie ».

Nous avons prévu un budget de 75 000 € pour l'allocation loyer, les garanties locatives et le 1^{er} mois de loyer.

En ce qui concerne **la prime d'installation** accordée par les CPAS, « Le sans-abri a droit à une prime d'installation s'il répond aux 3 conditions suivantes :

1. Il reçoit un revenu d'intégration (complémentaire) ou un autre revenu de remplacement de la sécurité sociale tel qu'une allocation de chômage ou une indemnité d'invalidité. S'il travaille, son revenu doit être inférieur au revenu d'intégration majoré de 10 % ;

2. Il a trouvé un logement (et n'est donc plus sans-abri) ;

Être sans-abri = vivre à la rue, dans un squat, dans une maison d'accueil, chez quelqu'un qui nous héberge provisoirement, en prison, dans une communauté pour sans-abri;

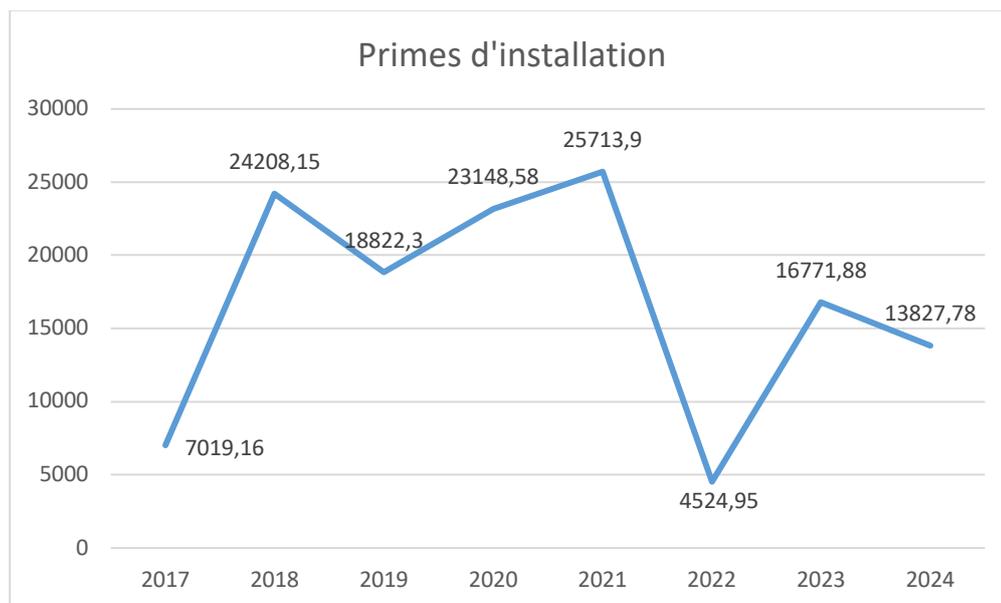
Trouver un logement = louer ou pouvoir utiliser une chambre ou un appartement à titre de résidence principale et y vivre seul ou avec des personnes qu'on a librement choisies.

3. Il n'a encore jamais reçu de prime d'installation.

Le montant de la prime d'installation est toujours le montant mensuel de la catégorie RIS « personne avec famille à charge », quelle que soit la catégorie réelle. »

43 000 € sont prévus au budget ordinaire 2025 pour les primes d'installation.

Voici les chiffres pour les RIS (sans les ERIS et les non RIS) :



Nous poursuivrons, en 2025, les permanences logement, ainsi que l'accompagnement personnalisé des personnes souffrant d'une difficulté de logement

7) Gouvernance & Garantie de l'autonomie

Les matières traitées par notre CPAS sont spécifiques et sensibles. Elles relèvent de législations complexes qui demandent une expertise et un personnel qualifié. La garantie de l'autonomie de notre institution est primordiale afin d'assurer à chacun de nos bénéficiaires une prise en charge et un accompagnement personnalisé et soumis au secret professionnel.

Dans ce cadre, le Conseil de l'Action Sociale a notamment avalisé en séance du 29 mars 2023 le R.O.I. et les procédures applicables en matière de secret professionnel pour les demandes internes et externes de renseignements.

8) Développer une démarche qualité au sein de nos services

En 2024, Le CPAS a engagé une nouvelle coordinatrice qualité.

Elle accompagne les équipes pour la mise en place d'une démarche d'amélioration continue participative. Elle travaille transversalement au sein de l'organisation pour susciter l'évaluation des processus et des pratiques. L'objectif est également d'améliorer l'alignement des équipes et la cohérence entre les services. La démarche participative est généralement source de motivation pour le personnel et améliore l'implication des parties prenantes.

Ses actions entamées en 2024 seront poursuivies en 2025 :

- Finalisation de la révision des projets de vie des maisons de repos et des unités de vie adaptée.
- Amélioration de processus : accueil, animation, entretien. Accompagnement des équipes pour structurer leur organisation opérationnelle.
- Développement de plans d'actions pour valoriser les apprentissages et connaissances développées et acquises en formation.
- Evaluation du travail réalisé par l'équipe sociale – développement de la vision des équipes au regard des attentes des bénéficiaires. Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions pour atteindre l'ambition définie par les agents.
- Révision documentaire : procédures et registres liées aux soins dans les maisons de repos, règlements et politiques établies au sein des services.



B. INVESTIR POUR UNE VIE DIGNE A CHAQUE AGE DE LA VIE

1) Un espace d'accueil pour les enfants

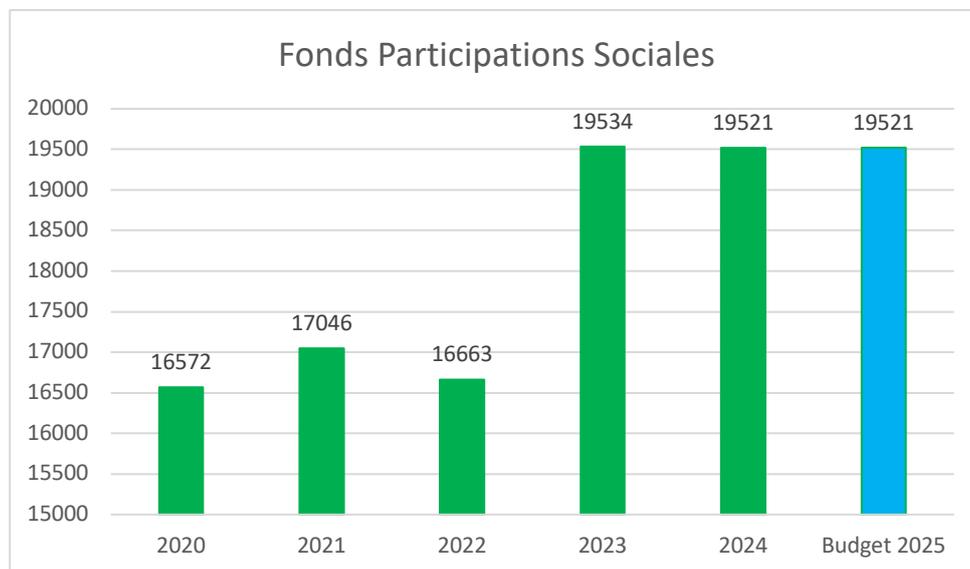
Fin 2022, le CPAS a lancé un marché de consultance afin d'être accompagné dans sa volonté de répondre aux besoins de la population en matière d'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

En 2023, nous avons réalisé le diagnostic de territoire, évalué les différentes opportunités.

En 2024, le CPAS a adhéré à l'ASBL Les Benjamins, ce qui permet d'intervenir au niveau des projets liés à la petite enfance.

2) Soutien tout au long de la vie

Il est primordial de maintenir les aides aux familles et jeunes adultes. Le budget 2025 prévoit donc les crédits nécessaires pour poursuivre cet objectif.



Budget consacré à ces aides financières

	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024 Après MB 2	Budget 2025
Aides en espèces (aides financières diverses)	97.652,81	126.380,32	130.000,00	160.000,00
Frais d'hospitalisation	4.250,47	395,25	1.500,00	1.500,00
Aides en nature (prises en charge de frais de cantine, les fournitures scolaires, frais de transport,...)	15.014,98	5.910,82	3.000,00	3.000,00
Cotisations de sécurité sociale	340,68	165,00	800,00	800,00
Aide locative (garanties locatives, arriérés locatifs, allocations loyer, charges locatives, secours chauffage)	123.814,67	84.615,53	82.000,00	82.000,00
Frais d'hébergement de personnes adultes dans les maisons d'accueil	8.994,55	10.250,49	13.000,00	13.000,00
Frais d'hébergement d'enfants notamment pour les orphelins en institutions ou en famille d'accueil, pour les enfants dont les parents sont hospitalisés ou en incapacité momentanée,...	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances diverses (sur pensions, allocations de chômage,...)	7.790,00	13.326,64	18.000,00	18.000,00
Personnes aidées placées en maisons de repos du CPAS	44,04	3.102,99	9.000,00	9.000,00
Aides sociales aux résidents hébergés dans d'autres MR/MRS	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais médicaux et pharmaceutiques	10.862,45	12.821,06	18.000,00	18.000,00
Activités socioculturelles des bénéficiaires du CPAS et/ou enfants (affiliations sportives, participation à des classes vertes, achats d'équipements sportifs,...) – Fonds d'épanouissement social et culturel.	14.233,76	17.866,58	17.853,58	17.853,58
Aides en espèces aux réfugiés politiques	45.360,47	50.517,70	70.000,00	70.000,00
TOTAL	328.358,88	325.352,38	363.153,58	393.153,58

Les différentes crises que nous avons connues, la guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'inflation, créent de plus en plus d'inquiétude chez nos résidents, notre personnel, la population. Afin de les aider dans ces moments difficiles, le CPAS de Comines-Warneton a investi fin 2022 dans un poste de psychologue. Accompagnement, suivi, orientation, développement de projets, mise en place d'un réseau, obtention du projet « accompagnement santé mentale » sont autant de projets qui ont été développés depuis lors.

3) Elargir l'offre de services entre le domicile et l'entrée en maison de repos

Nos établissements proposent des lits court-séjour (5 places à Comines et 4 places à Ploegsteert) et un centre d'accueil de jour (15 places à Ploegsteert).

Le taux d'occupation de ces différents services est de plus en plus important depuis leur lancement en 2022.

Nous possédons également une résidence-services (20 appartements) à Ploegsteert où les données d'occupation sont optimales.

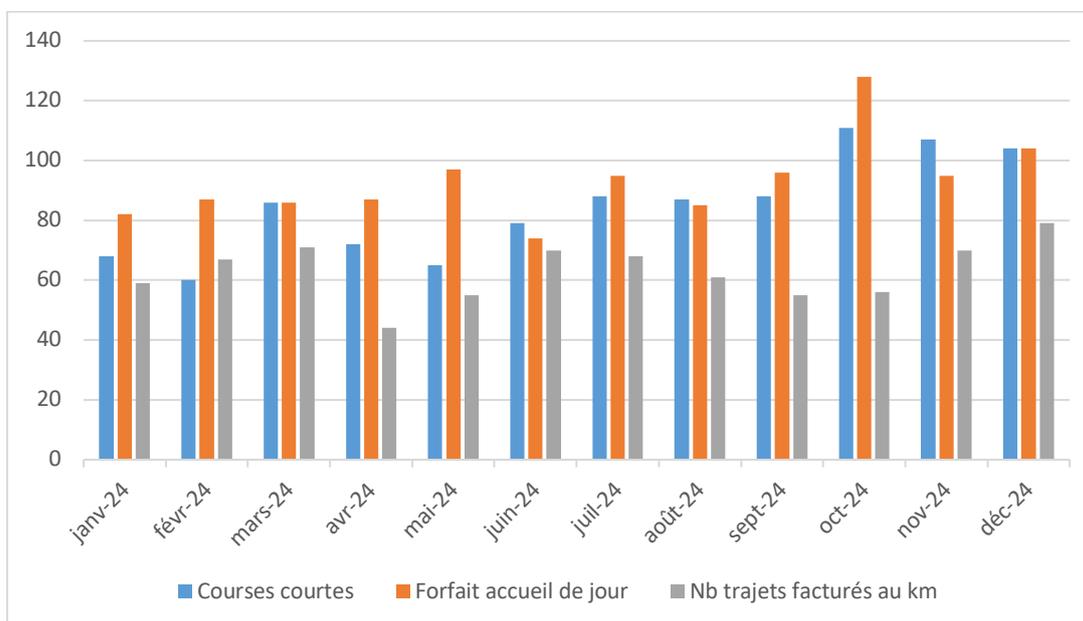
4) Le taxi social

En 2020, avec l'A.L.E., le CPAS de Comines-Warneton a proposé une offre de taxi social aux habitants de notre entité. Depuis lors, en fonction de l'usage et des demandes, l'offre de taxi social s'est étoffée :

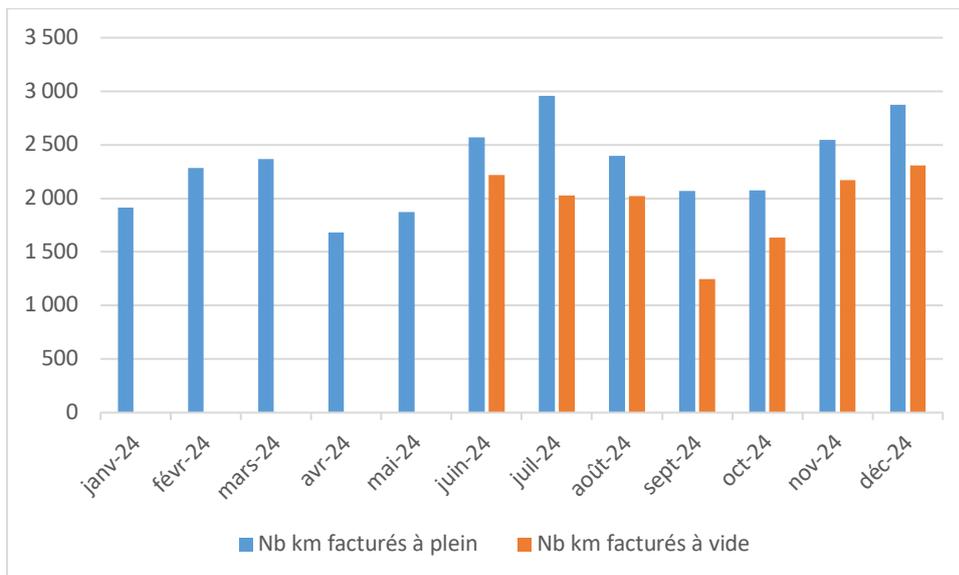
- Mise en route d'un second taxi social (véhicule CPAS)
- Elargissement des horaires (Disponible le temps de midi ainsi que le samedi)
- Elargissement de la zone de trajet
- Elargissement des horaires de réservation du taxi social
- Révision des tarifs en fonction des réalités de terrain.

En février 2023, Le Conseil de l'Action Sociale a décidé d'approuver la reprise en totalité de l'organisation administrative et financière du service Taxi Social, à dater du 1^{er} avril 2023.

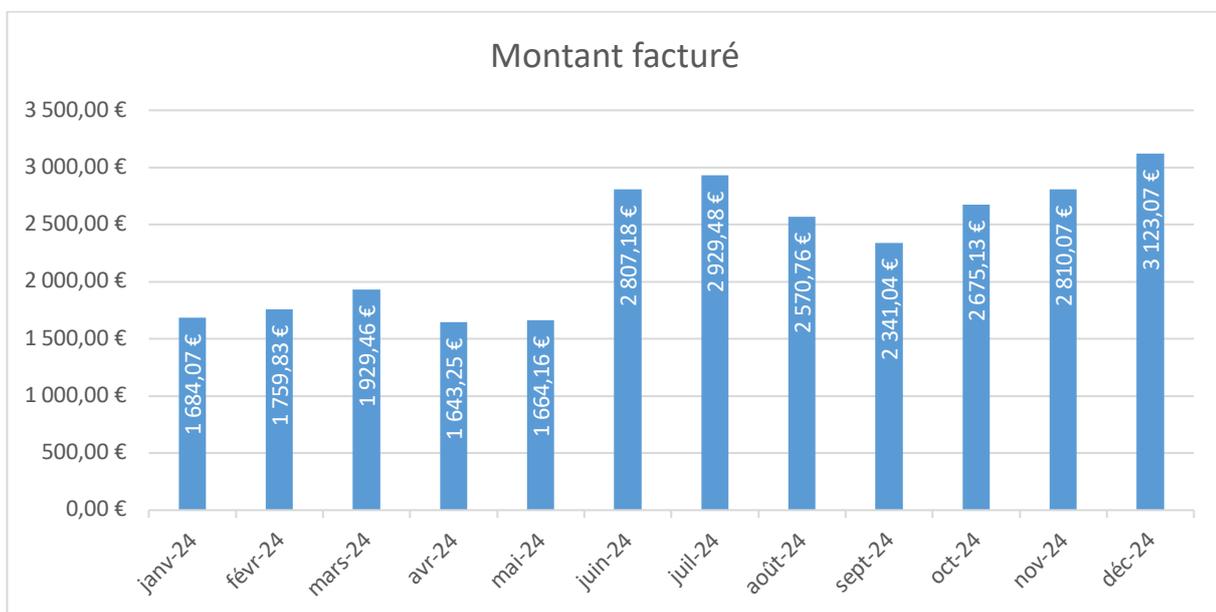
Pour les courses « courtes » de moins de 7 kilomètres, un forfait de 3,00 € par trajet est facturé (6,00 € pour un aller / retour). Au-delà de 7 kilomètres, le trajet est facturé à 0,4259 € / kilomètre depuis le 1^{er} juin 2024. Il existe également un forfait « accueil de jour » qui comprend l'aller et le retour et qui est facturé à 5,00 € par jour. Voici ci-dessous l'évolution de ces différents types de trajets mois par mois en 2024.



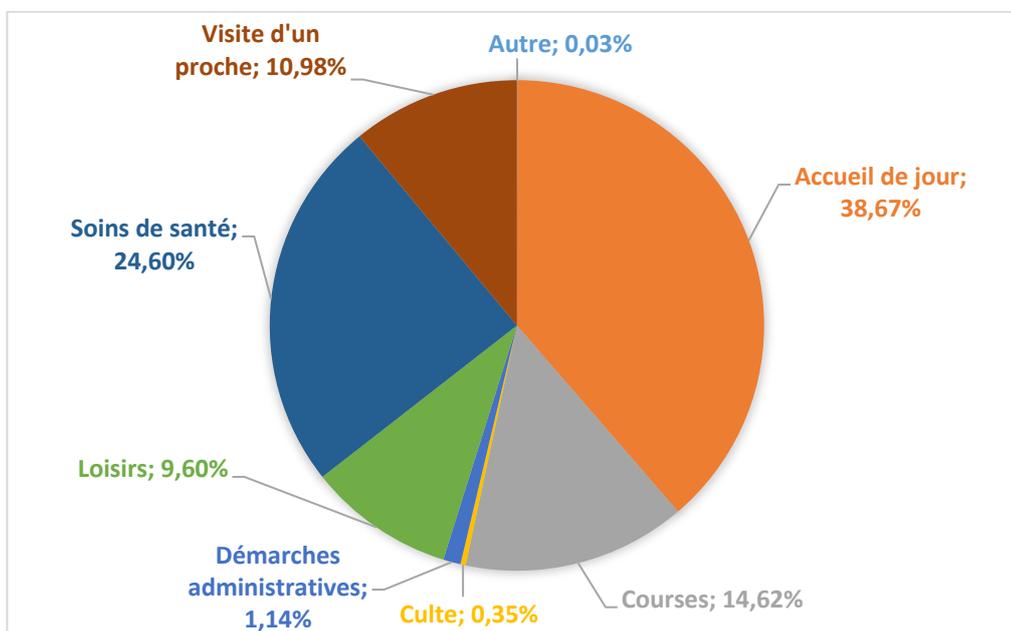
En date du 30 mai 2024, le Bureau Permanent a décidé de facturer les trajets à vide lorsque le taxi social quitte l'entité. Le kilomètre à vide est facturé à 0,25 € / kilomètre depuis le 1^{er} juin 2024.



Cette décision a eu un impact positif sur les montants facturés depuis juin 2024 :



Le taxi social est utilisé pour diverses raisons dont voici la répartition pour l'année 2024 :



En 2025, nous prévoyons des crédits en réserve au service extraordinaire afin d'acheter un nouveau véhicule au cas où cela s'avèrerait nécessaire.

5) Maintenir un haut niveau d'exigence dans nos maisons de repos

Ces dernières années, nous avons mobilisé tous les services du CPAS afin de garantir le maintien de nos 3 institutions (Home Paul Demade, Home La Châtellenie et le Home Sacré Cœur) et ainsi ne pas briser le lien social entre nos aînés et la vie locale. C'est ainsi que nous avons pu concrétiser nos 3 projets d'avenir que représentaient la rénovation complète de nos homes (travaux ou construction).

Depuis 2022, nous avons investi dans la formation des agents et dans l'impulsion d'une nouvelle philosophie : **Humanitude**. Cette philosophie du soin rejoint notre démarche de bientraitance et notre volonté de remettre le résident au centre de notre service public.

La méthodologie de l'Humanitude permet de prendre soin en privilégiant le lien entre le soignant et la personne âgée.

La relation avec autrui est fondée sur trois piliers de communication : le regard, la parole et le toucher.

Un autre pilier de l'Humanitude est la verticalité. Le personnel soignant en maison de repos est invité à évaluer les capacités des résidents dépendants pour déterminer le type d'aide dont ils ont besoin et pouvoir par exemple continuer à faire leur toilette debout, assisté ou non.

La verticalisation et la marche, avec un soutien, pendant une vingtaine de minutes par jour, permettent de stimuler les capacités motrices des résidents et de retarder la perte d'autonomie et la grabatisation.

La philosophie de l'Humanitude est donc un ensemble de « savoir-faire adaptés et positifs » pour améliorer la qualité des soins et le bien-être des résidents.

Humanitude continue à être développée dans **l'ensemble des maisons de repos** du CPAS de Comines-Warneton.

A la **Châtellenie**, nous avons été plus loin dans notre approche en proposant un modèle innovant : le **modèle Tubbe**.

Le modèle Tubbe privilégie un endroit attractif, agréable et fonctionnel où les personnes âgées peuvent vivre pleinement leur vie, bien plus qu'un simple lieu de travail, c'est un lieu plaisant et motivant pour le personnel et un environnement qui encourage chacun à redoubler d'énergie et valoriser leurs capacités afin de donner davantage de sens à leur vie.

Le modèle Tubbe se développe en étroite collaboration avec les autres membres du personnel, la direction et, bien entendu, les résidents et leurs familles.

En 2025, nous poursuivrons nos efforts afin de rendre encore plus attractives nos maisons de repos.

Le CPAS de Comines-Warneton poursuivra également son soutien aux approches innovantes comme intergénérationnelle et la thérapie par les animaux et restera ouvert aux nouvelles pratiques, nouvelles pédagogies.

Fin 2022, nous avons ouvert deux cafétérias à destination des résidents et des familles, à Ploegsteert et à Comines. En 2024, une troisième cafétéria a vu le jour à Warneton.

Au budget extraordinaire 2025, il est prévu 40.000,00 euros pour du mobilier (essentiellement des lits électriques) et 10.000 euros pour l'équipement de notre buanderie à Ploegsteert (remplacement de matériel obsolète).

Actuellement, nous concourons à l'obtention du label régional « Qualité-Alimentation-Nutrition » du Plan Wallon Nutrition Santé et bien-être des Aînés. Ce Plan Wallon Nutrition Santé et bien-être des Aînés s'attaque au problème de la dénutrition dans les maisons de repos.

Début 2023, nous avons engagé une diététicienne à mi-temps afin d'équilibrer les repas proposés à nos résidents et épauler le chef de cuisine pour obtenir le label régional.

Depuis septembre 2023, deux fois par an, nous organisons des repas avec des produits locaux.

6) Rompre l'isolement social

L'insertion par la formation et l'emploi reste une priorité de notre Centre. Après la modernisation de ces services, nous avons reçu une réponse positive d'agrément auprès du Fond Social Européen. Notre « Atelier Pro » permet de former des bénéficiaires à différents métiers et de les intégrer ensuite en Article 60 & Article 61.

Au 01 janvier 2022, notre nouveau service d'insertion sociale « Atelier Pop » a été agréé par la Wallonie. Le succès fut rapidement au rendez-vous. En 2022, 22 personnes ont participé aux ateliers proposés. Ce chiffre a encore évolué en 2023 et 2024, actuellement, 26 personnes suivent régulièrement l'atelier POP, nous comptabilisons plus de 800 heures d'ateliers par an (bien-être, découverte, art-déco, éco-conso, jardinage, cuisine).

Au 01 novembre 2022, le CPAS a ouvert son espace de vie communautaire « L'atelier Smile ». Il permet aux habitants isolés de se retrouver et de pouvoir échanger sur leurs difficultés. Différentes activités sont proposées à cette occasion.

Depuis l'ouverture de notre service, nous comptabilisons en moyenne :

15 participants les mardis ;

8 participants les mercredis ;

5 participants les jeudis matins (exclusivement destiné au plus de 65 ans)

25% des participants ont plus de 65 ans.

Ces 2 derniers ateliers ont reçu une évaluation positive de la Ministre de l'Action Sociale.

L'atelier SMILE rencontre un véritable besoin de la population de Comines-Warneton. Nous sommes en attente quant à la pérennisation ou non des subsides.

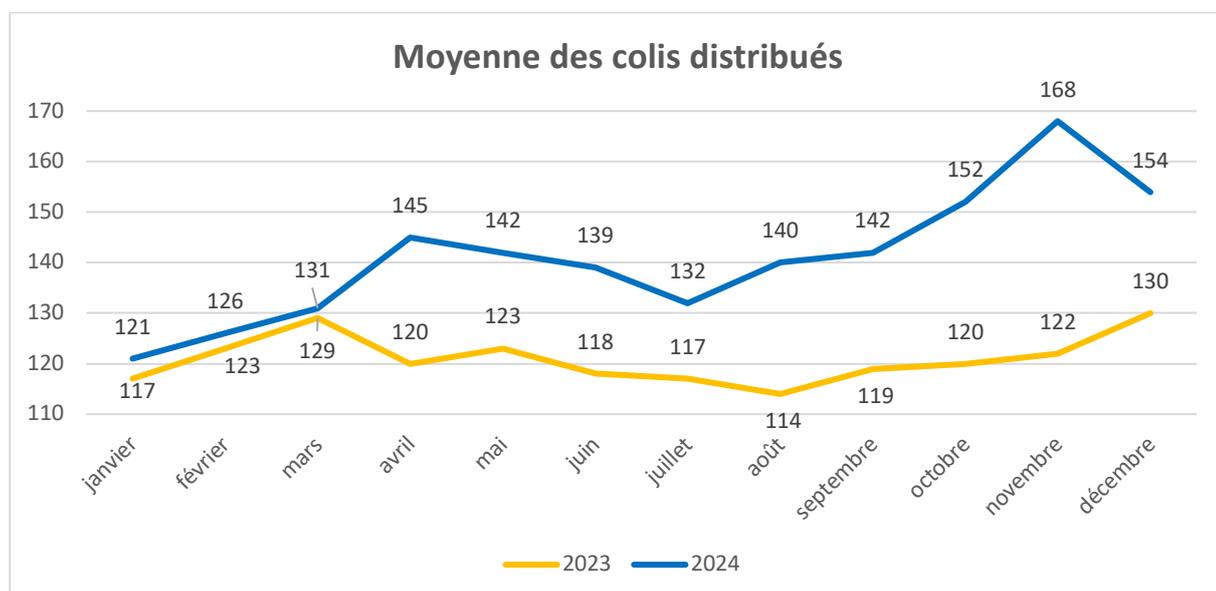
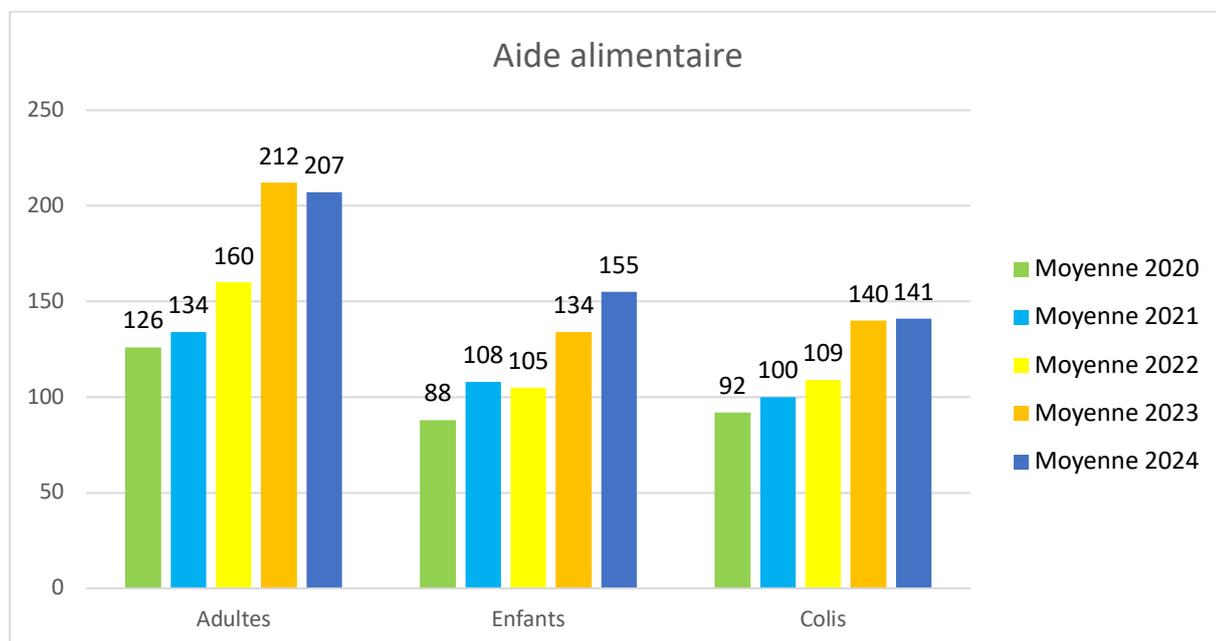
7) Aide Alimentaire

La crise énergétique et inflationniste que nous vivons a mis en lumière, plus que jamais, la nécessité et l'importance de l'aide alimentaire. C'est pourquoi en 2023, le CPAS s'est engagé à poursuivre et à repenser l'organisation du week-end solidaire (qui s'étale sur toute une semaine) et ses actions de sensibilisations et de récoltes de denrées.

Fin 2021, un travailleur social a été engagé spécifiquement pour soutenir les projets d'aide alimentaire, pour récolter les invendus auprès des commerçants locaux et pour gérer les frigos solidaires (Bizet et Comines). En 2023, un nouveau frigo solidaire a été installé à Warneton dans le bâtiment Imperkraft. Un nouveau véhicule frigorifique a été livré début 2023 afin d'étoffer l'assortiment de denrées disponibles dans le cadre de l'aide alimentaire et développer des contacts afin de récupérer les invendus auprès des commerces locaux. Nous travaillons avec les enseignes COLRUYT et DELHAIZE.

Parallèlement à ce travail, il travaillera également à la mise sur pied d'un restaurant social (repas chaud). Ce nouveau service pourrait voir le jour au sein de la Maison des Solidarités (réhabilitation de l'ancien Home Sacré Cœur).

Début 2023, le CPAS a mis à disposition un nouveau local de distribution des colis alimentaires à son partenaire « Perspectiv' ».



2023 : 47.374,50 € à 100% subsidié (3.207 € SPP MI-IS et 44.167,50 € SPW)

En 2024, notre centre a perçu un subside de 3.760 € du SPP MI-IS. Une partie du subside du SPW perçu en 2023 pouvait encore être utilisé jusqu'à fin 2024. Dès lors, aucune intervention sur fonds propres n'a été nécessaire.

En novembre 2024, nous avons appris que ce même subside du SPW perçu en 2023 pouvait encore être utilisé jusqu'au 30 juin 2025 (il reste +/- 3.800,00 €). De plus, un budget de 10.000,00 € sur fonds propres a été ajouté.

Cela signifie qu'en 2025, il y aura une partie subsidiée et une partie sur fonds propres sous réserve de nouveaux appels à projets auxquels nous répondons systématiquement.

Une subvention à l'ASBL 'Perspectiv' de 25.000,00 € a également été ajoutée au budget 2025 dans le cadre de l'aide alimentaire. En effet, c'est l'ASBL 'Perspectiv' qui est bénéficiaire des divers agréments, et cela permet aussi de profiter d'économies d'échelle.



C. PLACER LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE ACTION

1) Tri et 0 déchets

En septembre 2020, la Wallonie lance un appel à projets destiné à accompagner gratuitement une trentaine d'organisations, dont les CPAS, dans leur transition vers le développement durable. Cet accompagnement, comprenant cinq demi-journées de coaching personnalisé, vise à élaborer une feuille de route alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et à définir des priorités d'action concrètes sur les plans social, écologique et économique. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif stratégique « Placer le développement durable au cœur de notre action », intégré au volet externe du Programme Stratégique Transversal 2019-2025.

Le premier appel à projets d'accompagnement a donc été mené à bien dans son intégralité. Toutes les étapes prévues ont été réalisées, depuis le coaching initial jusqu'à la mise en œuvre des actions définies dans la feuille de route, en passant par la coordination des groupes de travail.

Cette première démarche a permis d'ancrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) au sein de notre organisation et de structurer une approche cohérente. Dans cette continuité, un nouvel appel à projets a été sollicité, permettant de prolonger et d'approfondir les actions engagées en faveur du développement durable.

Dans ce cadre, un budget a été consacré à l'acquisition de kits scolaires et à la réalisation d'une bande dessinée, outils qui permettront à notre tuteur énergie responsable du développement durable de sensibiliser les enfants des différentes écoles de Comines-Warneton.

La finalisation de l'informatisation de nos services de soins ainsi que le travail opéré par la cellule « Stratégie Numérique » poursuit également l'objectif de réduire considérablement l'utilisation de papier dans nos services.

Actuellement, la gestion des déchets n'impacte nullement le budget du CPAS de Comines-Warneton, hors traitement des déchets médicaux. A l'avenir, cette politique de tri aura un impact financier non négligeable tant en investissement qu'en frais courants.

Nous avons répondu en septembre 2023 à un appel à projets « Tri des déchets ménagers générés en dehors du domicile 2023 ». Le CPAS souhaite en effet s'inscrire durablement dans une politique environnementale. Ce projet passe par une démarche d'achats durables mais aussi et surtout par la mise en place des réflexes de tri auprès de son personnel, ses résidents, ses services externes et ses visiteurs.

L'audit mené par Ipalle en amont a permis de mettre en évidence les infrastructures manquantes et les solutions à apporter afin d'instaurer durablement ces réflexes.

Le CPAS veillera en outre à accompagner ce projet via :

- L'introduction d'un travail collaboratif interne et externe pour supporter le projet,
- La formation aux bons gestes de tri,
- Des campagnes de communication adaptées aux différents publics cibles.

Ce projet est ambitieux car la structure d'un CPAS est complexe : la taille de la structure est importante et inclue plusieurs sites, avec un fonctionnement par poste et donc un personnel qui se croise. Les résidents/visiteurs changent également régulièrement.

Ce projet permettra ainsi d'inclure toute la chaîne logistique, des fournisseurs aux collecteurs, en passant par les résidents, les visiteurs et les membres du personnel afin de contribuer à l'effort global pour réduire les déchets en amont et valoriser correctement les matières collectées.

Pour ce projet, nous avons obtenu 25 000 € de subsides. Une partie a servi à acquérir des containers de tri, qui seront livrés prochainement dans nos bâtiments.

Pour 2025, nous devons travailler sur le dossier de ramassage de ces déchets, ce qui aura un certain coût pour notre centre.

2) Améliorer la performance énergétique et favoriser la biodiversité

Le CPAS compte parmi son personnel un tuteur énergie qui est également responsable développement durable et qui supervise cet objectif.

Depuis la dernière période de chauffe (sept 2022 – avril 2023), nous fonctionnons sous un nouveau système de distribution. Dans le cadre des secours chauffage, le CPAS effectue l'achat de combustible et se charge de la distribution.

Dans un premier temps, nous avons présenté un budget en fonction des aides octroyées précédemment. Cependant, vu la crise énergétique de l'année dernière, nous avons eu une augmentation des demandes.

Pour la période de chauffe 2022-2023, le BP avait donné son accord pour augmenter l'aide et octroyer des combustibles pour un montant de 200€ par ménage.

Il a également été décidé de fixer le montant de l'aide à un nombre déterminé de sacs par bénéficiaire plutôt qu'à un montant, et ce afin que la fluctuation des prix n'ait pas d'incidence sur l'importance de l'aide. Le Bureau Permanent a alors décidé en sa séance du 24 octobre 2024 de fixer le nombre de sacs par bénéficiaire à :

- 30 sacs pour les pellets ;
- 40 sacs pour le bois ;
- 10 sacs pour le charbon 12/22 et 9 sacs pour le charbon 20/30

Un budget de 7.000,00 € est inscrit au budget 2025 pour l'achat des combustibles distribués dans le cadre du secours chauffage.

Il conviendra également de poursuivre et d'intensifier nos actions en matière de développement durable conformément au Programme Stratégique Transversal.

Un projet de plantations a été réalisé en 2024 pour le parking du Home Paul Demade et le parc arrière du Home Sacré Cœur.

La rénovation de l'ancien Sacré Cœur et sa réhabilitation en Maison des Solidarités avait, fin 2022, dans le cadre de l'appel à projet « Rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre du Plan de relance européen, fait l'objet d'une promesse ferme de subsides de 699 200 € :

Il est également prévu de démolir la partie arrière « pavillon » et la cour bitumée pour y intégrer de la végétation.

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du Centre administratif, un lot « ventilation » a été réalisé pour l'ensemble du bâtiment. De plus, notre service technique continue d'œuvrer à une meilleure isolation du bâtiment et un éclairage led intelligent.

3) Sensibiliser la population et lutter contre la précarité énergétique

Le tuteur énergie et responsable développement durable poursuivra en 2025 des séances de sensibilisation et d'information à destination du personnel mais également de la population. Il assurera un suivi auprès du public demandeur. Il sera également chargé de rendre plus lisible les communications sur la problématique et d'y apporter du contenu ludique.

En septembre 2025 sera organisée une journée Energie à l'attention de la population.

4) Allier développement durable et formation

En 2025, nous poursuivrons les ateliers maçonnerie, métiers de la construction, aides ménagère et culinaire.

Nous poursuivrons également notre expérience du circuit court afin que les légumes de nos potagers servent à réaliser les repas en maisons de repos.



D. FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET VALORISER LES TALENTS

1) Expérience collaborateur renforcé

Le coordinateur des Ressources Humaines assure à l'ensemble de nos 200 agents un accompagnement personnalisé et adapté tout au long de leur carrière.

Intégration du personnel nouvellement engagé, adaptation des lieux de travail, mise en place d'un plan de formation individuelle et d'un renforcement des compétences de chaque agent, rencontre des équipes sur les terrains, évaluation formative du personnel, possibilités de mobilité professionnelle, communication interne, plan de réintégration, relations avec les délégations syndicales, ... sont autant de missions qui lui ont été confiées et pour lesquelles il poursuivra ses actions en 2025.

2) Modernisation et informatisation des services

Le CPAS de Comines-Warneton a opéré depuis fin 2021 une modernisation complète de son administration. A la fois pour répondre aux défis majeurs actuels, pour rendre plus lisible notre action et notre offre de services, pour augmenter la qualité et la performance du service rendu à la population mais également pour rendre attractif notre service public local.

En 2023, nous avons pu notamment concrétiser le dossier des fiches de paie numériques, des modèles de courriers, un plan cyberattaque, l'acquisition de Microsoft 365.

En 2024, différentes formations ont été réalisées et se poursuivront, notamment au niveau du nouveau programme des soins en maisons de repos et du logiciel Microsoft 365. Chaque département poursuivra son travail pour une transition progressive à la numérisation, ce qui permettra de réduire la quantité de papier consommée.

3) Esprit d'entreprise et impact social

En 2025, le CPAS poursuivra son soutien logistique et financier à l'amicale du personnel. Cette structure intègre l'ensemble du personnel et vise à resserrer les liens entre les différents corps de métier et les différentes implantations (Saint-Nicolas des enfants, fête du personnel, Viva For Life, Colis de fin d'année, vœux du personnel ...).

En 2025, nous allons également concrétiser le trombinoscope, acquérir du matériel spécifique pour créer nos propres impressions grand format et découpe vinyle / autocollants. Nous avons prévu au budget extraordinaire 18 500 € pour l'achat de matériel. Ces outils permettront de créer un lien plus personnel et humain entre membres du personnel, mais servira également aux résidents, aux familles et à la population pour mettre un visage sur les personnes qui leur fournissent un service, et créer des campagnes de sensibilisation/prévention.

4) Lieu de travail convivial et adapté

En 2024, le CPAS de Comines-Warneton et plus particulièrement son centre administratif et social (Comines) a fait l'objet de travaux d'extension et de modernisation afin d'assurer le bien-être au travail de notre personnel tout en garantissant un accueil chaleureux et de qualité de notre public. Une ventilation/climatisation a également réalisée dans tout le bâtiment.

En 2025, nous continuerons à rénover et améliorer les aménagements de notre centre administratif.

En 2024, un dossier de rénovation de l'atelier PRO a vu le jour (nouveau carrelage dans la salle principale et ses annexes, pose de faux plafonds avec éclairage led, ajout d'une baie pour améliorer l'éclairage naturel, peintures murales, aménagement conforme du local chaufferie, réorganisation des stocks, réaménagement du wc PMR avec arrivées techniques pour la création éventuelle d'une douche pour le personnel et agrandissement de la cuisine. Ces travaux devraient se terminer à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

5) Accompagnement personnalisé

Grâce à l'engagement d'une psychologue au sein de notre Centre, nous pouvons proposer, pour les travailleurs en difficulté, une écoute et un suivi personnalisé afin de garantir le bien-être au travail à nos collaborateurs.

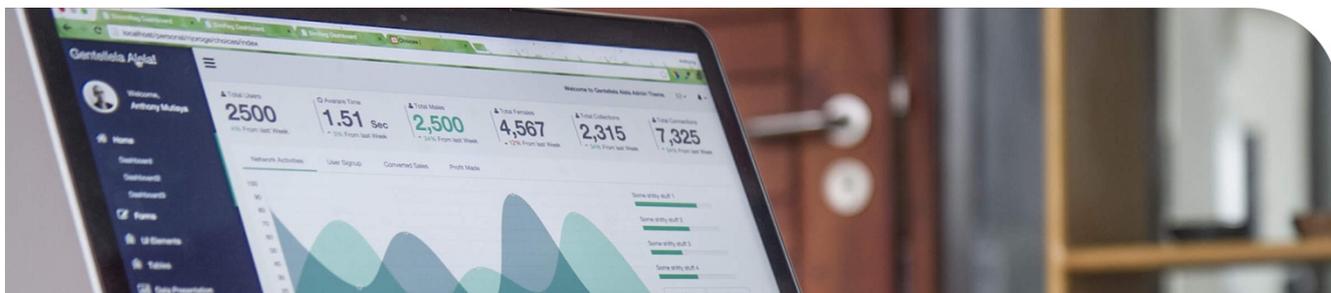
La psychologue est également la personne de confiance de notre service public.

En 2025, notre psychologue a pour objectif de continuer à renforcer la collaboration entre la première ligne et les soins de santé mentale par du coaching.

6) Prévention & Bien-être au travail

Suite à une enquête psychosociale réalisée par COHEZIO, nous prévoyons d'accentuer et de renforcer notre politique de bien-être au travail. Pour ce faire, un plan d'actions concrètes répondant ainsi aux inquiétudes des travailleurs a été réalisé.

En 2025, nous poursuivons le travail de mise en application de ce plan d'actions.

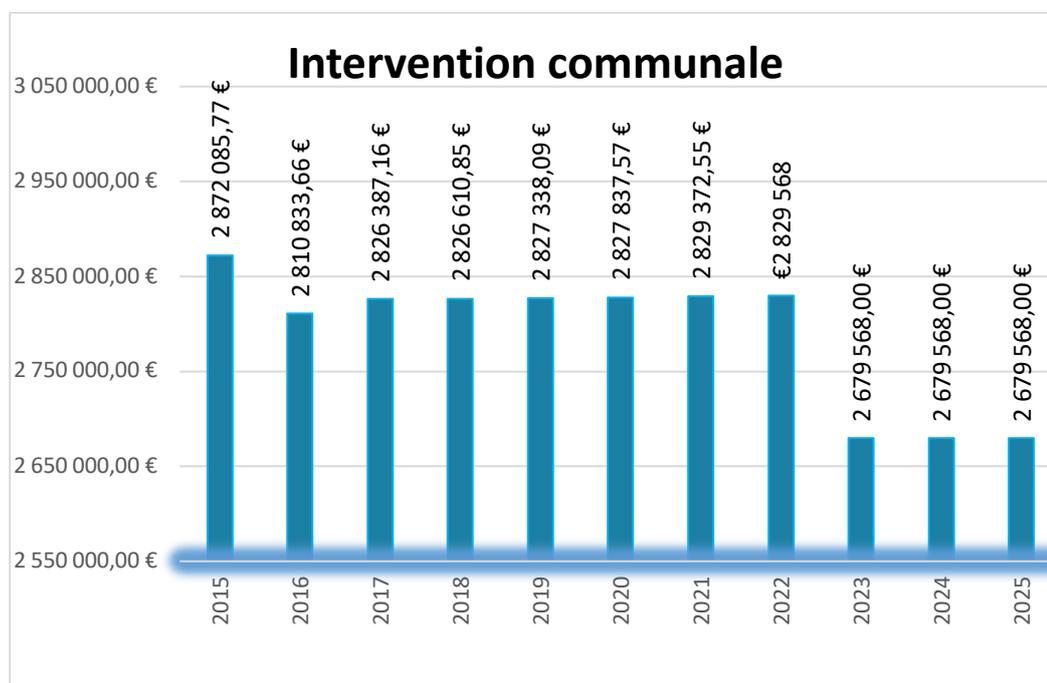


E. MAINTENIR UNE INTERVENTION COMMUNALE RAISONNABLE

Gestion saine des finances

En 2022, dans le cadre de la modernisation des services du CPAS, les réunions de suivi budgétaire ont fait place à une véritable politique de contrôle de gestion afin d'analyser au plus près les recettes et les dépenses au regard du budget et des perspectives financières.

Intervention communale raisonnable



Depuis 2023, l'intervention communale a diminué de 150.000,00 € par rapport aux années précédentes, et s'élève désormais à 2.679.568,00 €.

Synergies

Le CPAS et la Ville de Comines-Warneton développe des synergies depuis plusieurs années, notamment pour certains marchés publics qui se font en commun.

Ainsi, une délégation à la Ville de Comines-Warneton existe pour le marché suivant :

Financement des dépenses extraordinaires

D'autres marchés font l'objet de marchés publics conjoints : le mandataire de ces marchés est le CPAS de Comines-Warneton.

Médecine du travail : depuis le 1^{er} janvier 2015	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton et la Régie de Quartier - CPAS COMINES + la Zone de Police de Comines-Warneton (depuis 2020)
Matériel de bureau : depuis le 1^{er} septembre 2016	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES
Portefeuille d'assurances : depuis le 01^{er} janvier 2018	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES

Depuis 2023, la Ville a confié au CPAS la gestion de ses logements d'utilité publique.

Pour connaître toutes les synergies existantes entre la Ville et le CPAS, vous pouvez consulter le « rapport économies d'échelles – budget 2025 ».

III. CONCLUSION

Une nouvelle législature s'annonce avec une nouvelle déclaration de politique sociale et un nouveau Plan Stratégique Transversal.

Ces documents serviront de lignes directrices pour les 6 prochaines années et doteront le CPAS de Comines-Warneton de moyens à la hauteur du travail mené auprès de l'ensemble de la population de notre Ville.

Mais pour écrire l'avenir, il est bon de se souvenir du passé et de prendre acte de ce qui a été fait. C'est pourquoi l'Administration ainsi que les Conseils de l'Action Sociale ont pris connaissance de l'évaluation du Plan Stratégique Transversal de la législature précédente, qui malgré les crises, a vu de nouveaux projets éclore et de nouvelles réponses aux besoins de la population se créer.

En toute transparence, l'ensemble des documents est publié sur notre site Internet : www.cpas-comines.be

Avec le budget 2025, nous faisons la transition entre ces deux législatures tout en garantissant le respect de nos valeurs et de notre mission.

Certaines aides fédérales ou régionales manquent à l'appel mais la capacité de notre CPAS à être résilient et créatif, nous permet de maintenir les différents services et de maintenir le volume global de l'emploi.

Personne ne sera laissé au bord du chemin ni les bénéficiaires, ni le personnel qui les accompagne.

Ce budget 2025 est réaliste, raisonnable et tient compte de la conjoncture actuelle.

Et parce que la solidarité se construit dans une relation de confiance, je vous invite à parcourir cette note de politique générale qui vient compléter en toute transparence ce budget 2024. Je vous invite également à soutenir les actions de notre CPAS.

#fierdemoncpas

Le Président,



HALLEZ Frédéric